

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13
Absents : 2
Délégation : 0
Votants : 13

Séance du 08 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, LE JALLÉ David, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés : LE BRETON Bernard, PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

M. BUSSON David est nommé secrétaire de séance

672026

Validation du protocole d'accord et des indemnisations liées au dysfonctionnement de la centrale photovoltaïque de l'atelier municipal

VU les surtensions constatées en juillet 2026 sur la centrale photovoltaïque de l'atelier municipal ayant entraîné l'arrêt de la production au 13 juillet 2026 ;

VU les réunions d'expertise tenues fin août et le 2 septembre 2026 avec les intervenants ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des alternatives techniques et le choix de la solution n°1 consistant à déconnecter 3 panneaux sur place (nécessitant un étiquetage spécifique, générant une moins-value d'investissement de -1 000 € HT et une perte de recette de -80 €/an) ;

CONSIDÉRANT le préjudice subi lié à l'arrêt estival (9 000 kWh non produits, représentant une perte de valorisation de 555,30 € pour la commune) ;

CONSIDÉRANT le protocole de compensation financière négocié établissant une réduction nette de 5,5 % par rapport aux marchés conclus, soit un montant de 1 965 € HT (2 358 € TTC) sécurisé en faveur de la commune (incluant la moins-value de 1 050 € HT pour la fourniture/pose des 3 panneaux et la compensation de perte de production) ;

CONSIDÉRANT l'engagement de Morbihan Énergies de conserver la responsabilité de la centrale et d'assurer les missions d'exploitant (maintenance, vérifications réglementaires, supervision) jusqu'en 2027 inclus (prestation d'une valeur de 1 000 € prise en charge), avant transfert direct à la commune à compter de août 2027 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 votes POUR, 1 abstention (M. RENAUD Mickaël) :

- **VALIDE** la solution technique consistant à déconnecter 3 panneaux sur place.
- **APPROUVE** le protocole de compensation financière fixant l'indemnisation à 1 965 € HT (2 358 € TTC).
- **VALIDE** la prolongation de la responsabilité d'exploitation par Morbihan Énergies jusqu'à l'été 2027 inclus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et avenants relatifs à ce protocole.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 15/09/2026

Alain de CHABANNES, Maire

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260908-672026BOHAL-DE